

5^{ème} MONTÉE HISTORIQUE ET DE COLLECTION DE SAINTE CROIX DU MONT SAMEDI 26 Juillet 2014

Le samedi 26 Juillet 2014, Garonne Auto Sport organise la 5^{ème} Montée Historique et de Collection de Sainte Croix du Mont.

La manifestation aura lieu sur une route fermée empruntée le lendemain par le 4^{ème} Slalom de Sainte Croix du Mont, avec un départ toutes les 30 secondes environ, afin d'autoriser le maximum de montées tout au long de la journée.

Un repas est prévu : 15 Euros par personne

Entrée, plat, dessert, vin, café.

Réservation au plus tard le 21 juillet 2014 auprès de Mme Solano - Le Montécruzien:
06.88.12.20.98 ou 05.56.62.09.60

Programme :

8 h 30 : Accueil des participants sur la place de l'église de Sainte Croix du Mont

10 h 00 Briefing de la première montée du matin

10 h 15 Départ de la première montée du matin

12 h 30 - 14 h 00 Pause déjeuner

14 h 00 Départ de la première montée de l'après-midi

18 h 00 Pot de l'amitié et petit cadeau place de l'église à Sainte Croix du Mont.

REGLEMENT DE LA 5^{ème} MONTÉE HISTORIQUE ET DE COLLECTION DE SAINTE CROIX DU MONT

1/ Véhicules admis

Cette manifestation est ouverte en priorité aux véhicules sportifs construits entre 1950 et 1985, ainsi qu'aux véhicules de collection et d'exception postérieurs à 1985 sur décision de l'organisation. Les cabriolets ne sont acceptés qu'équipés de ceintures de sécurité et arceau.

2/ Participation

Attention cette manifestation n'est pas une course et il n'y aura ni classement ni chronométrage.

Les participants sont admis par ordre d'inscription, et dans la limite des places disponibles, limitées à 80.

Le bulletin de participation doit être retourné avant le 23 Juillet 2014 caché de la poste ou fax faisant foi à l'adresse suivante :

GOMEZ Carole
3, Rue de la Pimpine
33670 SADIRAC

Port : 06.83.50.21.68 ou Mail : vhsaintecroixdumont@gmail.com

accompagné d'une participation aux frais de 50 € par participant à l'ordre de Garonne Auto Sport.

Toute demande non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte.

Les participants non retenus seront avisés par mail ou par téléphone et le montant de leur participation restitué.

3/ Sécurité

Casques et ceintures obligatoires à bord des voitures.

Facultativement un seul passager par voiture, avec également obligation de port du casque.

4/ Vérifications

Tout participant doit être en mesure de présenter son permis de conduire, la carte grise ou le passeport technique de son véhicule. Les organisateurs vérifieront la conformité du véhicule avec le bulletin de participation et son état général. Toute voiture participante devra être en parfait état de fonctionnement, notamment en ce qui concerne les organes de sécurité (freins, pneumatiques, ...). Tout véhicule non conforme aux règles de sécurité demandées ci-dessus, se verra refuser le départ.

5/ Assurance

Garonne Auto Sport a souscrit une assurance responsabilité civile. En aucun cas, cette assurance ne couvre les dommages aux véhicules des participants. Par conséquent, chacun d'eux prendra les dispositions nécessaires pour disposer d'une assurance couvrant son propre véhicule.

**LE FAIT DE S'ENGAGER IMPLIQUE L'ACCEPTATION ENTIERE DU PRESENT
REGLEMENT**